

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Synergy 905

Code du produit: 11905-04

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel

Lubrifiant réfrigérant, concentré

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur:

BLASER SWISSLUBE AG

Winterseistrasse 22

CH-3415 Hasle-Rüegsau

Suisse

Tel.: +41 (0)34 460 01 01

Fax: +41 (0)34 460 01 00

E-mail: blaser@blaser.com

BLASER SWISSLUBE S.à.r.l.

Rue Vaillant Couturier

2 ZA La Périvaure

FR-42490 Fraisses

France

Tel.: +33 (0)4 77 10 14 90

Fax: +33 (0)4 77 10 94 81

E-mail: france@blaser.com

Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits

E-mail: reach@blaser.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Sélection abrégée: 145 (ou: ++41 (0)44/ 251 51 51) Centre d'Info toxico. CH-Zurich

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom du produit: Synergy 905

(suite de la page 1)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers aucun**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Mélange d'acides organiques azotées (sels) et d'inhibiteurs**Déclarable ou des composants dangereux:**

Reg.nr.: a) 01-2119543732-40-0000 b) 01-2119983505-29-0000 c) 01-2119475331-43-0000	Mélange d'acides carboxyliques avec alcanolamines Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	>10-<25%
EINECS: 202-394-1 Reg.nr.: 01-2119979079-20-0000	Benzotriazole Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	< 2,00%
EINECS: 202-980-7 Reg.nr.: 01-2119493354-33-0000	dicyclohexylamine Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	< 1,00%
Polymer Reg.nr.: not applicable, confidential	Poly quaternaire chlorure d'ammonium Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	< 0,25%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Non mentionné numéros CAS-, EINECS- ou les numéros d'enregistrement doivent être considérées comme propriétaires/confidentielles.

4 Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Nom du produit: Synergy 905

(suite de la page 2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.**Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage optimale entre 0 °C et 40 °C.

Durée de stockage: Au minimum 12 mois en récipient fermé d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: Synergy 905

(suite de la page 3)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:

Valeur générale d'indication pour les lubrifiants réfrigérants (pas obligatoire): 10 mg/m³.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Matériau des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et la norme correspondante EN 374.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

La rupture à travers, entre autres, en fonction de la densité du matériau et du type de gants et doit donc être déterminée dans chaque cas particulier.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Remplacer en cas d'usure!

Des gants imperméables: caoutchouc nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

(Canada: ANSI Z87.1 – 2010)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Faible, caractéristique

valeur du pH: 8,7 - 9,5 @ 50 g/l H₂O (DIN 51369, ASTM D1287)

Changement d'état:

Point de fusion:	Non applicable
Point d'ébullition:	> 100 °C (DIN 51751)
Température de suintement:	Non applicable
Point d'écoulement:	< 0 °C. (ISO 3016)

Point d'éclair: 144 °C (ISO 2592)

Température d'inflammation: Non applicable

Température de décomposition: Non déterminé.

(suite page 5)

Nom du produit: Synergy 905

(suite de la page 4)

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Indice de réfraction:	1.404
Densité à 20 °C:	1,06 g/cm ³ (DIN 51757)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Viscosité:	
 Cinématique à 40 °C:	5,9 mm ² /s (ISO 3104)
9.2 Autres informations:	des données de sécurité pertinent , qui doit être considéré comme spécifications du produit.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

(en cas d'incendie ou d'oxydation):

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

> 2000 - < 5000 mg / kg (oral, rat)

> 5'100 mg/m³ 4h (par inhalation, rat)

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	9615 mg/kg
Dermique	LD50	20408 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	120 mg/L

Benzotriazole

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/L (ATE)

dicyclohexylamine

Oral	LD50	200 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	200-316 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 1,4 mg/L (rat)

Poly quaternaire chlorure d'ammonium

Oral	LD50	1951 mg/kg (rat) male (männlich)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,9 mg/L (rat) Einatmen, Dampf

(suite page 6)

Nom du produit: Synergy 905

(suite de la page 5)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****dicyclohexylamine**

EC50/48h	0,38 mg/L (Algae)
	201 mg/L (Bak)
	62 mg/L (Bra)
	8 mg/L (daphnia)

Poly quaternaire chlorure d'ammonium

EC50/48h	0,37 mg/L (daphnia) (OECD 202)
	48h.
EC50/72h	0,0019 mg/L (Algae) (OECD 201)
	NOEC Level
EC50/96h	0,43 mg/L (Bra) (OECD 203)
	96h.
	0,047 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques:****Remarque:** Nocif pour les poissons.**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**PBT:** Non applicable.**VPvB:** Non applicable.

(suite page 7)

Nom du produit: Synergy 905

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 6)

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

12 01 10*	huiles d'usinage de synthèse
12 01 09*	émulsions et solutions d'usinage sans halogènes

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA

classe de risque: néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant (selon IMDG): Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

IATA

IATA Dangerous Goods Regulation (DGR) 56th Edition 2015

"Règlement type" de l'ONU:

-

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Éléments d'étiquetage CLP/SGH sont émis en vertu de l'article 2.

(suite page 8)

Nom du produit: Synergy 905

(suite de la page 7)

Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Cette préparation ne contient pas de SVHC ("Substances of Very High Concern")

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Réglementations / autorisations / listages:

Informations pour numéros d'enregistrement de REACH dans l'article 3:

En cas d'absence de numéro d'enregistrement REACH sur les substances dangereuses mentionnées à la fin de 2010, alors ces chiffres seront connus et mentionnés dans l'article 3 dans sa bande de tonnage pour l'enregistrement, après la fin de 2013, respectivement à la fin de 2018, ou sont exemptés de la réglementation REACH (p.e. polymères).

RoHS:

Le produit est conforme aux directives européennes 2011/65/CE, 2002/95/CE, DEEE 2002/96/CE, 2003/11/CE, 2005/53/CE et RoHS.

Les matières suivants NE SONT PAS contenu:

Pentabromo-diphényl-éther, Octabromo-diphényl-éther, diphényl-éthers polybromés (PDBE) et / ou des biphényles polybromés (PBB), plomb ou des composés de plomb, cadmium ou des composés de cadmium, mercure ou des composés de mercure, les composés de chrome Cr⁶⁺.

Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

Contact: Hr. Frei + Dr. Mosimann

Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Acronymes et abréviations:

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 9)

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 3

Révision: 29.05.2015

Nom du produit: Synergy 905

(suite de la page 8)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals

Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Un astérisque (*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.

FR